

**EQUIVALENCES POUR LES ETUDIANTS VENANT DE CPGE
à l'UFR de Géographie et Aménagement**

Version janvier 2024

Informations et textes de référence

<https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/inscription/cpge>

Rappels

- Les universités et les commissions pédagogiques des UFR sont libres de leur politique en matière d'équivalence des diplômes.
- Une équivalence de diplôme n'est pas un diplôme mais l'autorisation à s'inscrire dans la formation de niveau supérieur dans l'université qui la délivre.

Règles appliquées

1^{ère} et 2^e année de licence

L'équivalence de 60 ECTS (1^{ère} année de licence) et 120 ECTS (2^e année de licence) est accordée sur demande si et seulement si :

- l'élève de CPGE est bien inscrit en cumulatif à Sorbonne-Université dans le niveau demandé pour l'année en cours au moment de la demande
- le lycée dans lequel l'élève de CPGE a bien signé une convention de partenariat avec Sorbonne-Université
- le conseil de classe a bien attribué le nombre d'ECTS requis (60 ou 120 ECTS) à l'élève.

Cas particulier : dans le cas où un étudiant a obtenu une équivalence en L1 ou L2 dans une autre université française et que sa situation personnelle justifie un changement de lieu ou de parcours, la commission peut décider d'accorder l'équivalence alors que l'élève était inscrit en cumulatif dans un autre établissement.

3^e année de licence

L'équivalence de 180 ECTS (3^e année de licence) est accordée sur demande si et seulement si :

- l'élève de CPGE est bien inscrit en cumulatif à Sorbonne-Université en L3 pour l'année en cours au moment de la demande
- le lycée dans lequel l'élève de CPGE a bien signé une convention de partenariat avec Sorbonne-Université
- l'élève a été sous-admissible ou admissible au concours de l'ENS Ulm ou Lyon (lors de sa première et/ou deuxième khâgne)
- l'élève est retenu pour un parcours de master de Sorbonne-Université (aucune équivalence pour une poursuite d'études dans un autre établissement)

Conseil :

Sachant que les étudiants admis à l'ENS Lyon après avoir redoublé leur khâgne n'entrent pas directement en M1 mais doivent s'inscrire en L3 à l'Université de Lyon, et compte tenu du fait que les études en classes préparatoires ne comportent aucun enseignement technique (statistiques, DAO, CAO, SIG, télédétection etc.), la commission de l'UFR de Géographie et Aménagement conseille aux étudiants ayant redoublé leur 2^e année de CPGE de faire une L3 afin de recevoir une formation complète en géographie avant d'entrer en master.